



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg

17141073

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE 27 SEP. 2017

Le Greffier

N° d'entreprise : 0810.133.607

Dénomination

(en entier) : **G'ESTIME 2**

(en abrégé) :

Forme juridique : Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale

Siège : Rue Julien Dulait, 40/42 à 6001 Marcinelle

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Reconduction administrateurs

Extrait du procès verbal d'assemblée générale extraordinaire du 02/06/2017 :

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la reconduction au poste d'administrateur pour une durée de 4 ans à compter du 03 juin 2017 :

- madame Ingrid HELIN domiciliée rue Julien Dulait, 16 à 6001 Marcinelle à 6001 Marcinelle reconnue sous le N.N. 66.10.24-120-34 ;

- madame Claire BIETTLOT domiciliée Chaussée de Namur, 55 bte 2 à 5537 Anhée reconnue sous le N.N. 88.05.10-398-21 ;

- madame Isabelle DEWEZ domiciliée rue de la Moline, 101 à 5537 Warnant reconnue sous le N.N. 74.06.26-306-25 ;

- madame Sylvie MARIN domiciliée rue de Mont, 20 à 5590 Braibant reconnue sous le N.N. 73.08.28-238-26 ;

- madame A. BIETTLOT, domiciliée rue des Francs, 34/2 à 6001 Marcinelle reconnue sous le N.N. 56.04.10-032-96 ;

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte la reconduction au poste d'administrateur-délégué pour une durée de 4 ans à compter du 03 juin 2017.

- madame Ingrid HELIN domiciliée rue Julien Dulait, 16 à 6001 Marcinelle à 6001 Marcinelle reconnue sous le N.N. 66.10.24-120-34 ;

Ces mandats sont exercés à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale et auront cours jusqu'à la tenue de l'assemblée générale du 4 juin 2021.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/10/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature